

***Allocution de Hervé GENELOT-CHELEBOURG, Président, prononcée à l'occasion de la 4ème
journée régionale « Hôpital propre en BFC », organisée par le CPIAS de BFC à Beaune
le 16 mai 2019***

Madame le Docteur Nathalie FLORET,
Madame Grazéllia GUERRE,
Monsieur le Maire de Beaune, Cher Alain SUGUENOT qui nous recevez dans votre ville,
Madame et Messieurs les Elus de nos territoires de BFC,
Mesdames et Messieurs les Directeurs, les Représentants des Administrations, des Institutions, des
organismes, des Établissements publics et privés,
Mesdames, Messieurs les Professionnels de Santé,
Mesdames et Messieurs les étudiants en soins infirmiers,
Chers Collègues Élus ordinaires départementaux, régionaux, nationaux,
Cher Jérôme PACOT,
Mesdames et Messieurs, Chers Collègues,

C'est un honneur et une grande fierté pour moi d'être présent aujourd'hui parmi vous, ici, à Beaune où siège le Conseil Régional de l'Ordre des Infirmiers de Bourgogne – Franche-Comté. En ma qualité de Président de ce Conseil, je tiens à vous remercier vivement pour cette invitation, Me le Dr FLORET, Me GUERRE et mon intervention ne sera pas longue afin de laisser toute la place aux interventions et échanges savants qui font de ces rencontres fondamentales, des lieux nécessaires aux partages des expertises de toute la profession et des professionnels de santé.

Nous sommes encore proches du 12 mai dernier, journée internationale des infirmières auxquelles je veux rendre hommage à travers mon propos.

Quelques mots sur l'Ordre National des Infirmiers.

L'Ordre des Infirmiers à qui la loi a confié la mission de rassembler l'ensemble de la profession quel que soit son mode d'exercice (libéral, salarié du public et du privé) est une structure encore jeune. Elle a rejoint la liste des professions réglementées ordinaires, à l'instar des autres professions de santé avec qui nous collaborons et partageons nos pratiques, dont les vôtres, aujourd'hui représentées dans votre spécificité.

Avoir un Ordre qui rassemble, signifie que la loi a reconnu l'importance de la profession infirmière pour toute la société malgré des lieux d'exercice trop méconnus et pas assez valorisés. C'est un privilège, au sens strict du terme, qui implique des droits et des devoirs qui unissent toute la profession entière.

Je vais tout d'abord vous présenter l'Ordre, ses différentes structures, la mission spécifique qui incombe au Conseil régional.

La présentation de l'Ordre des Infirmiers :

La loi portée par une infirmière de notre région, députée, (Maryvonne BRIOT) du 21 décembre 2006 a confié deux types de missions à l'Ordre :

- Des missions classiques : réguler l'accès à la profession, défendre son honneur et son indépendance, définir et faire respecter un ensemble de principes et de règles déontologiques, veiller à la compétence des professionnels, et leur formation continue tout au long de leur exercice Et c'est en cela que nous devons partager ensemble et définir un partenariat pour accompagner le CPIAS dans ses missions de formation auprès des professionnels que vous êtes...C'est un engagement fort de l'Ordre que je viens déclarer devant vous aujourd'hui.
- Des missions innovantes pour un Ordre : assurer la promotion de la profession, suivre sa démographie en fonction des besoins de la population, contribuer à promouvoir la santé publique et la qualité des soins. Cette dernière mission a été ajoutée lors de la loi Hôpital, Patients, Santé, Territoires, reconnaissant ainsi le rôle et la place primordiale des Infirmiers et de l'institution ordinaire dans notre système de santé. La vôtre particulièrement au sein des établissements, qui sans votre expertise, n'apporterait pas pleinement l'efficacité aux soins prodigués en veillant à la qualité et à la sécurité des soins dispensés. Vos missions sont essentielles non seulement en avant-poste, en amont, si je puis m'exprimer ainsi, mais aussi, en aval, dans le continuum de l'activité régulière. Je reviendrai plus loin en quelques mots sur nos actions communes que nous pouvons porter ensemble, le CPIAS et l'Ordre.

Pour assurer son fonctionnement et garantir son indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics et politique, le financement de la structure est assuré par tous les membres de la profession à travers une cotisation obligatoire légiférée.

Les différentes structures territoriales :

Pour remplir ses missions et servir la profession qui compte près de 700 000 infirmiers (chiffre de la DREES), dont + de 30 000 en Bourgogne – Franche-Comté, l'Ordre est organisé sur trois niveaux : départemental, régional et national. Chaque niveau a des missions spécifiques. Celles qui incombent aux **Conseils départementaux** concernent notamment l'inscription au Tableau, les autorisations de remplacement, l'ouverture et la fermeture des cabinets secondaires, la conciliation des litiges et des médiations, la représentation de la profession dans le département.

Le National a la charge de faire évoluer son code de déontologie qu'il a rédigé, de la discipline et du contentieux technique de la sécurité sociale en appel. Il rend des avis et émet des propositions aux autorités de santé, nationales et européennes. Le Conseil national contribue à l'élaboration et à la diffusion des bonnes pratiques professionnelles et de l'évaluation de celles-ci. Il suit la démographie professionnelle et organise l'entraide professionnelle.

Le Conseil régional :

Quant aux missions des conseils régionaux, dont je suis l'un des représentants, outre la coordination des conseils départementaux et la représentation de la profession auprès des institutions et des organisations régionales, des administrations et des politiques, le conseil a un rôle disciplinaire. Il doit juger les cas de mauvaises pratiques en autre.

ou d'abus de tout genre : exercice illégal de la profession par des personnes non qualifiées, dangerosité de certains infirmiers, maltraitance de patients, refus de soins, fraudes, concurrence déloyale,...

La Chambre Disciplinaire du Conseil régional de Bourgogne – Franche-Comté siège au Tribunal Administratif de Dijon sous la Présidence d'un magistrat Premier Conseiller.

L'Ordre sera également aux côtés des Infirmiers contre des accusations, des violences ou des pressions inacceptables et exercera en leur faveur une solidarité confraternelle (morale et financière).

L'Ordre des Infirmiers est la structure où tous les infirmiers, spécialisés ou non, exerçant en libéral, à l'hôpital, en entreprise, à l'école, en maison de retraite, chez les sapeurs-pompiers trouvent des services qualifiés répondant à leurs besoins professionnels.

La promotion du métier

C'est un engagement fort de l'Ordre comme je vous le disais au début de mon propos, à tirer vers le haut la profession. C'est impulser une dynamique vers la notoriété professionnelle en favorisant son développement vers l'expertise, ce que vous êtes aujourd'hui dans cette salle, l'analyse, le contrôle et la recherche.

Faire valoir les connaissances spécifiques du métier les vôtres sur vos terrains, connaissances acquises et connaissances à développer.

La promotion du métier auprès des jeunes, la valorisation et l'amélioration du cursus d'enseignement, aujourd'hui universitaire, l'adaptation des savoirs aux nouveaux besoins de la santé et de ses environnements, sont autant de thèmes déterminants pour l'avenir de la profession.

La promotion s'appuie sur l'expérience des professionnels de terrain, vous, pour servir au mieux le développement des pratiques, de l'expertise, de la recherche : non seulement par souci de distinguer (au sens premier du terme) la profession, mais aussi de l'inscrire dans des processus de réflexion, de conception, de développement scientifique, tel que l'innovation... Cette recherche nécessite de s'exposer, de susciter, de provoquer.

La promotion c'est aussi être présent aujourd'hui à vos côtés, dans votre accompagnement en lien avec le CPIAS dans ses missions d'expertise et d'appui auprès des professionnels de santé à l'hôpital, dans le médico-social, à la ville. J'engage l'Ordre dans cette démarche de soutien dans la mise en œuvre auprès des libéraux des programmes d'appui, d'accompagnement et de formation assurés par le CPIAS de BFC : accompagnement physique en mettant à disposition nos locaux de Beaune et de Besançon, la logistique à travers le publipostage et autre.

L'Ordre s'engage à diffuser par voie interne et externe, informations communiqués, publications et autres outils..., auprès de tous ses professionnels quelque soient leur mode d'exercice et particulièrement auprès des libéraux pour favoriser la coordination et l'animation des réseaux concourant à la prévention des IAS.

Notre mission de promotion de la santé s'étend aussi à la prévention des risques infectieux pour les infirmiers eux-mêmes au contact quotidien avec les patients. C'est en ce sens que l'Ordre s'engage par exemple en faveur de la vaccination anti-grippale des infirmiers eux-mêmes au travers de campagnes saisonnières à leur attention (« Je me protège, je vous protège ») ou de la signature l'année dernière conjointement avec Mme la Ministre de la santé et les 6 autres ordres des professions de santé, de la charte d'engagement en faveur de la vaccination des professionnels de santé.

C'est aussi en ce sens que le Conseil national de l'Ordre, le GERES et le CPIAS BFC travaillent en ce moment au projet de déploiement de l'outil WEB AES auprès des infirmiers exerçant à titre libéral afin de créer en 2020 un observatoire des accidents percutanés au sein de ce mode d'exercice. Dans le cadre d'une enquête nationale réalisée par l'Ordre en 2017-2018, à laquelle 12000 infirmiers avaient répondu, 62,2% d'entre eux déclaraient avoir été victime d'un AES et 60% d'entre eux dans les 5 dernières années ! Cette problématique est donc une réalité qu'il nous faut appréhender scientifiquement pour pouvoir envisager des réponses adaptées en termes de protection de nos consœurs et confrères. En cela le partenariat avec le GERES et le CPIAS BFC, experts confirmés, est un atout majeur.

Ces implications responsables sont à mettre au crédit de nos organisations pour assurer les professionnels de notre soutien permanent.

C'est aussi cela la coopération entre professionnels de Santé. Ce sujet nous rassemble en région et en département et d'ailleurs avec les 6 autres Ordres des professions de santé.

J'insiste d'ailleurs précisément, maintenant, pour évoquer l'engagement de l'Ordre National à promouvoir la politique nationale de santé publique à travers et en premier lieu la vaccination pour TOUS et en priorité, je le confirme à nouveau, pour nous professionnels de santé, que nous soyons à l'hôpital, en institution ou en libéral... nous le devons pour la santé de TOUS et des plus fragiles en particuliers, ceux que nous soignons.

Pour nous professionnels de santé, la vaccination ne doit pas être un lieu d'exutoire idéologique mais un devoir déontologique.

Je souhaite terminer mon propos en vous souhaitant un après-midi riche, je souhaite assurer que vous pouvez compter sur les Infirmières et Infirmiers, des professionnels de santé de valeur, engagés (au quotidien) pour l'amélioration de notre système de soins pour l'amélioration de la qualité, de la sécurité de la prise en charge des patients au plus près de nos territoires...que vous incarnez parfaitement.

Merci de m'avoir écouté.

Hervé GENELOT-CHELEBOURG
Président du Conseil Régional

